



# FORMULAIRE DE DEMANDE DU SYSTÈME DE CRÉDITS STRUCTURÉ

## Pour la recertification en essais non destructifs de niveau 3

**\*\*Le présent document est requis de la part des candidats qui font une demande de recertification de niveau 3 par système de crédits structuré au lieu de passer un examen écrit. \*\*** Des documents incomplets peuvent entraîner des délais de traitement plus longs ou le rejet d'une demande. Les candidats doivent présenter un nouveau formulaire de demande pour chaque méthode de niveau 3 pour laquelle ils font une demande de recertification par système de crédits structuré.

**Remarque :** Il appartient au candidat à la recertification de s'assurer que tous les documents exigés sont dûment remplis et bel et bien fournis et que toute autre exigence ou condition préalable est respectée. Le fait de remplir le présent formulaire et de le présenter à l'Organisme national de recertification en END de RNCAN ne garantit pas l'approbation de la recertification.

M.	M <sup>me</sup>	M <sup>lle</sup>	Langue préférée :			Français	English
Nom :		_____ / _____					
		Nom (Nom de Famille)		Prénoms			
Numéro matricule :		Date de naissance : AAAA _____ MM _____ JJ _____		Méthode et niveau : _____			
Téléphone :		Courriel : _____					

Aux termes de ce régime, le candidat de niveau 3 accumule au cours des cinq années précédant sa recertification des crédits pour sa participation à différentes activités tel qu'indiqué dans le **Tableau A** ci dessous. Une limite est fixée pour le nombre de points pouvant être accumulés au cours d'une année et sur une période de cinq ans pour chaque activité afin de veiller à une répartition égale des activités.

Pour être admissible à la recertification par régime de crédits structuré :

- Le candidat doit accumuler **un minimum de 70 points** au cours de la période de validité de cinq ans de son certificat.
- Un **maximum de 25 points** sera accepté par année.

### **Tableau A:** Activités du régime de crédits structuré et points attribués pour la recertification de niveau 3

Sont indiqués dans le tableau les points accordés pour chaque activité d'END dans le système de crédits structuré. Veuillez utiliser ce tableau comme guide de référence pour inscrire vos crédits dans le **Tableau B** à la page suivante.

Activité	Nombre de points pour l'activité	Nombre maximum de points par année pour l'activité	Nombre maximum de points pour l'activité sur une période de 5 ans	Limites de points combinés
Activité n° 1 : membre d'une société d'END, participation à des colloques, à des symposiums, à des conférences ou à des cours sur les END ainsi que sur les sciences et technologies connexes.	1 point	3 points par année	8 points par cinq ans	Maximum combiné = 20 points
Activité n° 2 : participation à des réunions de comités internationaux et nationaux de normalisation.	1 point	3 points par année	8 points par cinq ans	
Activité n° 3 : facilitation de réunions de comités de normalisation.	1 point	3 points par année	8 points par cinq ans	
Activité n° 4 : participation à des séances d'autres comités d'END.	1 point	3 points par année	8 points par cinq ans	
Activité n° 5 : facilitation de réunions d'autres comités d'END.	1 point	3 points par année	8 points par cinq ans	
Activité n° 6 : participation à des réunions de groupes de travail sur les END.	1 point	5 points par année	15 points par cinq ans	
Activité n° 7 : facilitation de réunions de groupes de travail sur les END.	1 point	5 points par année	15 points par cinq ans	
Activité n° 8 : contributions ou publications techniques / scientifiques reliées aux END.	3 points	6 points par année	20 points par cinq ans	Maximum combiné = 30 points
Activité n° 9 : travaux de recherche en END publiés.	3 points	6 points par année	15 points par cinq ans	
Activité n° 10 : activité de recherche en END.	3 points	6 points par année	15 points par cinq ans	
Activité n° 11 : formateur technique en NDT (par tranche de deux heures) ou examinateur en END (par examen).	1 point	10 points par année	30 points par cinq ans	Maximum combiné = 30 points
Activité n° 12 : activité professionnelle au sein d'un établissement d'END, d'un centre de formation en END ou d'un établissement d'examen en END, ou d'ingénierie des END (pour chaque année complète).	10 points	10 points par année	40 points par cinq ans	
Activité n° 13 : gestion des conflits touchant des clients.	1 point	5 points par année	15 points par cinq ans	Maximum combiné = 50 points
Activité n° 14 : élaboration d'applications d'END.	1 point	5 points par année	15 points par cinq ans	

**Tableau B: Le tableau de crédit pour les candidats**

Les candidats doivent utiliser ce tableau pour enregistrer le nombre de points obtenus chaque année pour une activité donnée d'essai non destructif. Veuillez veiller à ne pas dépasser le nombre maximum de points permis pour chacune des activités, par année et par période de cinq ans. Le non-respect du nombre maximum de points permis peut entraîner le rejet de la demande.

**Autres conditions ou exceptions pour chaque activité sont les suivants :**

- Le nombre total maximal de points pour les activités 1 à 7 est de 20 points.
- Des points doivent être accordés pour la facilitation et la participation.
- S'il y a plus d'un auteur pour les activités 8 à 10, l'auteur principal établira les points pour les autres auteurs.
- Le nombre total maximal de points pour les activités 8 à 10 est de 30 points.
- Le nombre total maximal de points pour les activités 12-14 est de 50 points.

Activité	Première année (25 point max.)	Deuxième année (25 point max.)	Troisième année (25 point max.)	Quatrième année(25 point max.)	Cinquième année (25 point max.)	Total pour les cinq années
Activité n° 1 : membre d'une société d'END, participation à des colloques, à des symposiums, à des conférences ou à des cours sur les END ainsi que sur les sciences et technologies connexes.						
Activité n° 2 : participation à des réunions de comités internationaux et nationaux de normalisation.						
Activité n° 3 : facilitation de réunions de comités de normalisation.						
Activité n° 4 : participation à des séances d'autres comités d'END.						
Activité n° 5 : facilitation de réunions d'autres comités d'END.						
Activité n° 6 : participation à des réunions de groupes de travail sur les END.						
Activité n° 7 : facilitation de réunions de groupes de travail sur les END.						
Activité n° 8 : contributions ou publications techniques / scientifiques reliées aux END.						
Activité n° 9 : travaux de recherche en END publiés.						
Activité n° 10 : activité de recherche en END.						
Activité n° 11 : formateur technique en NDT (par tranche de deux heures) ou examinateur en END (par examen).						
Activité n° 12 : activité professionnelle au sein d'un établissement d'END, d'un centre de formation en END ou d'un établissement d'examen en END, ou d'ingénierie des END (pour chaque année complète).						
Activité n° 13 : gestion des conflits touchant des clients.						
Activité n° 14 : élaboration d'applications d'END.						

Le candidat doit soumettre, outre la demande de recertification et un « Formulaire de demande du système de crédits structuré », des preuves qu'il respecte les critères du Tableau A et Tableau B de la manière suivante :

- (pour les activités 1 à 7) l'ordre du jour des réunions et la liste des participants;
- (pour les activités 8 à 10) une brève description des travaux de recherche et développement;
- (pour les activités 8 à 10) les références des publications techniques ou scientifiques rédigées;
- (pour l'activité 11) un résumé de la formation offerte;
- (pour les activités 12 à 14) une preuve de l'activité de travail par année pour chaque certificat.

**Remarque :** En soumettant ces documents, les candidats doivent indiquer à quelle activité du système de crédits structuré chaque document correspond.

**J'atteste que les déclarations que j'ai faites dans la présente demande sont véridiques et complètes.**

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
AAAA MM JJ